AR Prefecture

082-218200947-20220824-D_2022_70-DE Reçu le 26/08/2022 Publié le 26/08/2022

Délibération du Conseil Municipal

D.2022 - 70

ACTE: 3.5.3

Commune de L A U Z E R T E

L'an deux mille vingt-deux et le 24 Août à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

<u>Etaient présents</u>: MMES BASSO-GUICHARD, BOUCIER, GAUCHET, MAZILLE, MRS CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

<u>Procurations</u>: MME LARONDE A M. PIERASCO, M. BERTHAUX A M ZULIAN M. BAÏADA A M. CAM

Excusés / Absents: MMES DENIS ET NEGRE, M. BADOC,

Secrétaire: M. JEAN-FRANC PIERASCO

Date de la convocation : 26/07/2022

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 09 Nombre de votants : 12

OBJET: CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES PARTAGEES

Monsieur le Maire signale au conseil que certaines associations étant nouvellement créées et d'autres ayant cessé leurs activités, il est nécessaire de refaire les conventions d'utilisation des salles ou de les mettre à jour.

De plus, suite à la demande du département concernant le rachat du gymnase, les conventions concernant l'utilisation du CAI seront conclues jusqu'à la fin du mois de décembre, dans l'attente de savoir si une convention tripartite sera rédigée ultérieurement. Par ailleurs, les travaux étant terminés dans le bâtiment de l'ancienne Poste, la salle située au-dessus de la Maison France peut également être mise à disposition des associations. Suite à des demandes concernant l'école de Nouguy, cette salle est également rajoutée à la convention de mise à disposition aux associations.

Monsieur le Maire souhaite continuer à soutenir les associations en mettant gratuitement à leur disposition les salles communales partagées. Il souhaite que cette mise à disposition soit officialisée par une convention d'utilisation annuelle qui déterminera les jours et horaires d'utilisation des bâtiments pour chaque association.

Après lecture du modèle type de la convention pour l'utilisation du complexe sportif ou de la salle de l'éveillé, Monsieur le Maire, sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer la convention avec les utilisateurs suivants.

- L'association Lauzerte Aïkido
- L'association Muzic'All (Atelier Théâtre Enfants et Ados)
- L'association Gymnastique Volontaire Lauzerte
- L'association B'art'baKaDanse (Artisanat et Danse)
- L'association Lauzerte Country
- Signes et Jeunesse (danse Africaine)
- Corps et Danse (danse contemporaine)
- Vivre Ensemble En Quercy (Badmigton Patchwork- Weigth control)
- Sandrine Belleney (Yoga)
- Volley Ball

AR Prefecture

082-218200947-20220824-D_2022_70-DE Reçu le 26/08/2022 Publié le 26/08/2022

- veronique Evrard (Do In)
- Rugby QPS XV
- Tennis de Table
- L'association Val'Harmonie (Taï Chi/Qi Kong)
- L'association ADPSPA (Formation professionnelle pour Adulte)
- L'association des Rainettes (AKI)
- L'association Quercy Pays de Serres (Accompagnement Bénéficiaire RSA)
- L'Association Lil'oz enfants du Quercy (Relais des Assistants Maternels et Accueil Parents Enfants)
- L'association Football Club Lauzerte
- Siel Bleu (Activité Physique Adaptées)
- L'association école de Musique Rue Bourbon
- Helder Almeida Kaizen Santé
- Isidore et Achille Cube / Théâtre de marionnettes et autres menteries
- Le club de jardinage
- La colline enchantée
- Les restaurants du cœur

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCEPTE: la proposition de Monsieur le Maire de signer les conventions correspondantes avec les différents utilisateurs afin qu'ils puissent continuer à proposer leurs activités dans les salles communales;
- CHARGE: Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

ançois LE MOING